EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Ouverture du séminaire judiciaire

« L'état de droit et la justice à l'ère du numérique »

Discours d'ouverture de Robert Spano

10 septembre 2021

Mesdames et Messieurs les Présidents de cours constitutionnelles et suprêmes,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Chères et chers collègues,

Je suis très honoré d'avoir l'occasion d'ouvrir l'édition 2021 du séminaire judiciaire et de pouvoir vous accueillir en personne à la Cour européenne des droits de l'homme. Lorsque nous avons dû reporter notre traditionnel rendez-vous de janvier, nous n'étions pas certains de pouvoir nous retrouver physiquement en septembre. Et nous voici réunis !

Je tiens à vous remercier d'avoir fait le déplacement jusqu'à Strasbourg. Votre présence ici aujourd'hui témoigne de votre attachement à l'égard de la Cour européenne et de notre projet commun en faveur des droits de l'homme. Elle est aussi la preuve de votre intérêt pour le thème de cet événement : l'état de droit et la justice à l'ère du numérique.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos éminents intervenants : Madame la Professeure Peggy Valcke, Monsieur le juge Bart Jan van Ettekoven, Madame la juge María Encarnación Roca Trías et Monsieur le juge Rajko Knez. Je laisserai à nos modérateurs le soin de vous les présenter plus précisément et me contenterai de souligner que nous avons beaucoup de chance qu'ils ouvrent nos débats et nous permettent ainsi de profiter de leur expérience.

Avant de passer au thème qui nous réunit aujourd'hui, je souhaite remercier les membres du Comité d'organisation de ce séminaire : Madame la juge Gabriele Kucsko-Stadlmayer, qui a présidé le comité et qui prendra bientôt la parole, de même que les juges Armen Harutyunyan, Jolien Schukking, Ivana Jelić et Maria Eloseguí. L'organisation du séminaire a été plus compliquée cette année que d'habitude, mais vous avez fait un travail formidable. J'exprime également toute ma reconnaissance à Valentin Nicolescu et Rachael Kondak, qui ont prêté main forte au comité, de même qu'à Valérie Schwartz et Tatiana Kirsanova.

La révolution numérique a transformé nos vies au-delà de ce que nous aurions pu imaginer il y a encore une dizaine d'années. Les progrès technologiques sont cependant aussi synonymes de défis et de risques pour la société. Le séminaire d'aujourd'hui nous offrira l'occasion d'examiner certains de ces défis — l'intelligence artificielle, la pandémie, les réseaux sociaux et la protection de la vie privée – du point de vue de leurs conséquences sur l'état de droit et la justice. De quelle manière

l'ère du numérique influe-t-elle sur notre travail de juge ? Que pouvons-nous attendre de l'avenir ? Que devrions-nous accepter sans hésiter et de quoi devrions-nous nous méfier ?

Le Conseil de l'Europe a été particulièrement dynamique ces dernières années dans le domaine des droits de l'homme et de l'intelligence artificielle. En tant que juges, nous sommes soumis à une certaine pression en ce sens qu'il nous est demandé d'être plus efficaces, de rendre la justice plus rapidement. L'intelligence artificielle offre des possibilités en matière d'instruction des affaires. Toutefois, les risques pour les droits de l'homme doivent être bien compris et correctement traités.

Les 18 mois de pandémie que nous venons de connaître ont encore renforcé notre dépendance vis-à-vis des technologies numériques. Les tribunaux et les juges ont dû s'adapter dans un laps de temps très court. La Cour européenne des droits de l'homme elle-même a pu continuer d'honorer sa mission de service public, en partie grâce aux investissements qu'elle a réalisés dans les systèmes informatiques, et cette situation est appelée à perdurer. À titre d'exemple, le système de visioconférence lui a permis de respecter le caractère public des audiences durant les deux confinements décrétés en France.

Il est indispensable de communiquer avec le public et de présenter le travail de la Cour pour expliquer clairement le rôle des tribunaux dans une démocratie et faire connaître la signification et la portée de certains arrêts sensibles. Les réseaux sociaux sont à n'en pas douter l'un des moyens de communication les plus importants aujourd'hui et permettent en particulier de faire connaître les tribunaux aux jeunes. Pour autant, en notre qualité de juges, il ne nous est pas toujours facile de savoir quand et où diffuser une information ou un tweet, et la réaction du public peut être imprévisible.

Enfin, les questions de respect de la vie privée sont appelées à se poser avec une acuité grandissante parce que nos données sont de plus en plus publiées en ligne. Ainsi, la diffusion en ligne des audiences permet de respecter l'exigence de transparence de la justice, mais ne rend-elle pas les juges et les témoins plus vulnérables ?

J'invite tous les participants à prendre pleinement part aux discussions qui auront lieu cet après-midi. Nous avons la chance d'accueillir dans cette salle des personnes venues de différents pays d'Europe et fortes d'une expérience très riche. Tirons le meilleur parti possible de notre présence ici aujourd'hui. J'ai hâte d'écouter nos intervenants, mais aussi de vous entendre.

Je vais maintenant passer la parole à Madame la juge Kucsko-Stadlmayer. Ma chère collègue, c'est à vous. Je vous souhaite à toutes et tous des discussions fructueuses.